

52 rue Charles Tillon - 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 34 67 26 - Télécopie : 01 48 34 22 73
Email : cerpe@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

LA FORMATION D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS AVEC MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le centre de formation d'Éducateurs de Jeunes enfants d'Aubervilliers est depuis sa création sensible à la promotion professionnelle de personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pu suivre un cursus de formation classique. Le projet pédagogique de cette formation s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique du CERPE, qui reste la référence pour l'ensemble des formations. Le texte ci-dessous a pour objectif de préciser les spécificités de la formation « avec maintien dans l'emploi »

Dès 1988, une formation avec maintien dans l'emploi a été mise en place au CERPE. Cette formation répond aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance, qui choisissent cette solution d'alternance selon le principe : 3 semaines sur le lieu d'emploi, 1 ou 2 semaines au centre de formation et des périodes de stage hors emploi. Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure. Les professionnels accèdent à une formation diplômante en s'appuyant sur leur expérience dans l'emploi, en conservant leur statut de salarié.

**La formation de niveau 2 (grade licence) est organisée sur 3 années,
(6 semestres universitaires, 180 ECTS)**

Elle comporte 1500 h d'enseignement théorique et 560 h sur le terrain (2 périodes de formation pratique de 8 semaines chacun)

Votre inscription passe directement par le C.E.R.P.E.

Un dossier de candidature doit être constitué et déposé au CERPE.

Vous pouvez soit le retirer directement au centre de formation ou le télécharger sur notre site internet www.cerpe.info

❖ Les modalités d'inscription à l'admission :

L'entrée en formation nécessite la réussite à l'examen d'entrée ayant pour but d'apprécier l'adéquation entre le profil, le projet du candidat et le projet pédagogique du centre.

L'inscription à cet examen d'entrée est ouverte aux titulaires des diplômes suivants :

- ✓ Être titulaire du Baccalauréat
- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles

- ✓ Bénéficier d'une validation d'études ou d'expérience professionnelles ou d'acquis professionnels en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

❖ Contenu des dossiers

Nous vous demandons d'adresser par courrier postal :

- ✓ Copie du diplôme permettant l'accès à la formation
- ✓ Un CV
- ✓ Un projet de formation en lien avec vos expériences professionnelles (entre 1 page et demie et maximum 2 pages recto-verso)
- ✓ La somme de 45€ correspondant aux frais de l'épreuve orale (par chèque à l'ordre du CERPE).
- ✓ Une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité

L'examen d'entrée comprend : étude du dossier de candidature et un oral collectif.

Coût total de l'examen (frais de dossier, oral) : 45€ (non remboursable)

❖ Critères généraux d'appréciation des dossiers

- ✓ Les dossiers seront appréciés à partir des liens construits par le candidat entre ses expériences relatées dans son CV et son projet de formation.
- ✓ Nous souhaitons voir apparaître les attentes du candidat par rapport à la formation théorique et pratique.
- ✓ Tout dossier complet sera examiné

❖ Epreuve orale des candidats :

Celle-ci consiste en un entretien collectif en présence de deux professionnel(le)s confirmés du secteur de la petite enfance (professionnels EJE, psychologue clinicien, formateur) ayant une connaissance du métier et de la formation qui y conduit.

Cet entretien sera l'occasion de partager des informations et des questionnements :

- le projet de formation
- Les motivations qui conduisent le candidat à se présenter
- la faisabilité

❖ Critères d'évaluation du dossier et de l'oral :

Les candidats seront évalués selon deux critères hiérarchisés pour le classement final :

- 1- Capacité à expliciter le choix pour le métier d'EJE, à partir des éléments apportés.
- 2- Faisabilité de la formation

À la suite de la présentation du projet de formation, de l'étude de dossier, et de la participation de l'oral sélectif, une note globale sur 20 sera attribuée au candidat.

❖ Les conditions d'admission :

- Réussir l'examen de sélection du Centre de Formation d'EJE
- Avoir une activité professionnelle auprès de jeunes enfants (0-6 ans) ;
- Obtenir un accord de la part de l'employeur pour la durée de la formation ;
- Obtenir un financement dans le cadre de la formation professionnelle (un financement personnel de la formation n'est pas possible).

❖ L'organisation de la formation :

Pour permettre la mise en place de cette formation en alternance (temps de cours au centre - temps de travail - temps de formation pratique hors emploi), nous proposons les deux formules d'organisation suivantes :

1) Formation complète

Pour les salariés n'ayant pas de diplôme dans le secteur de la petite enfance et du travail social, mais ayant une activité auprès de jeunes enfants et souhaitant accéder à une qualification professionnelle. La formation comprend :

- 1 500 heures de formation théorique
- 560 heures de formation pratique (les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des vacances scolaires et de la fermeture des institutions recevant les étudiants)
- Dates de la formation : **de septembre 2024 à juin 2027**
- Coût de la formation : Le coût de la formation, facturé à l'employeur, s'élève à **17 505 euros TTC**

2) Formation avec allègement

Pour les candidats ayant un diplôme et une expérience professionnelle auprès d'enfants, des allègements peuvent être envisagés :

- 1 290 heures de formation théorique
- 560 heures de formation pratique (Les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des vacances scolaires et de la fermeture des institutions recevant les étudiants)
- Dates de la formation : **de janvier 2025 à juin 2027**
- Coût de la formation : Le coût de la formation, facturé à l'employeur, s'élève à **15 093 euros TTC**

Les allègements de formation ne dispensent pas des épreuves de certification en centre de formation, et de l'épreuve de mémoire.

La demande d'allègement de formation est à l'initiative des candidats. Cette demande sera examinée à l'issue de la publication des résultats, elle sera examinée par la commission idoine

Pour les diplômés universitaires, les allègements sont envisageables en fonction des contenus validés et de leur équivalence avec ceux de la formation d'EJE, évaluée par la commission.

52 rue Charles Tillon - 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 34 67 26 - Télécopie : 01 48 34 22 73
Email : cerpe@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Fiche d'inscription à l'examen d'entrée D'Éducateur de Jeunes Enfants avec Maintien dans l'Emploi Promotion 2024-2027

Nom (de naissance)

Nom Marital.....

Prénom.....

Adresse complète.....
.....

Tel du domicileportable.....

Né(e) lemail :

Diplôme (s) obtenu (s)

Employeur

Nom de l'employeur :

Adresse

Tel :mail.....

Lieu d'emploi

Nom de la structure.....

Adresse complète :

.....

Telmail.....

Poste occupé

Pièces à joindre au dossier

- Une copie du Diplôme donnant accès à la formation d'EJE (BAC, examen de niveau DRJSCS, DAEU ou un diplôme d'auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, A.M.P, DEAVS, DEAES, et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance)
- Un curriculum vitae
- Copie de la pièce d'identité
- Un projet de formation (lettre de motivation un peu plus développée, de 1,5 pages à 2 pages maximum)
- 4 enveloppes timbrées à votre nom et adresse.
- 1 chèque de 45€ libellé à l'ordre du CERPE, en règlement à l'ensemble de la sélection (**ce montant n'est pas remboursable**)

Dossier à retourner avant le 29/02/2024